

## 3.12 Territoires du Nord-Ouest (NT)

*Population : 44 381*

*Nombre d'écoles (M-12) : 49*

*Nombre d'élèves en M-12 : 8 367*

*Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1*

*Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 81*



### Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 2009 permet à différents organismes scolaires « d'autoriser, de superviser, et d'évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement » (p. 72). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) définit l'apprentissage à distance comme l'utilisation concertée de tous les outils (Internet, lignes téléphoniques, systèmes de gestion des apprentissages et autres ressources) pour rendre cours et expertise disciplinaire accessibles à ceux qui ne peuvent suivre de formation en personne et ainsi former un « groupe d'élèves virtuel ».

Depuis 2004, le ministère dispose d'un protocole d'entente avec l'*Alberta Distance learning centre* (ADLC), le prestataire d'enseignement à distance de longue date des élèves ténos. De plus, la section 3.3 du Guide de l'enseignement des TNO présente une série d'exigences auxquelles les écoles doivent se conformer si elles souhaitent participer aux programmes d'apprentissage en ligne. Bien que le document concerne principalement l'éducation à distance et certaines exigences opérationnelles précises en lien avec la participation des écoles aux cours offerts par l'ADLC, il recommande que les écoles désignent un coordonnateur affecté à l'apprentissage en ligne, qu'elles prévoient une case dans l'horaire des élèves réservée à l'apprentissage en ligne, qu'elles adoptent un plan pour que les élèves terminent leurs cours dans les délais impartis, et qu'elles prévoient un accès à des ressources supplémentaires appropriées.

Le financement de l'enseignement à distance est différent de l'enseignement traditionnel. Depuis 2010, les conseils scolaires régionaux assument le financement des cours suivis par l'ADLC. De plus, le programme d'apprentissage à distance (c'est-à-dire le projet-pilote des TNO) bénéficie en partie d'une formule de financement pour l'enseignement secondaire à distance et le matériel scolaire. Le reste du financement provient d'ententes de contribution passées avec les conseils scolaires de division participants.

Finalement, le MÉCF est en train de renouveler son système éducatif par l'intermédiaire d'un processus de réforme et d'innovation. L'un des engagements de ce processus est l'amélioration de l'expérience scolaire des élèves dans les petites collectivités, peu importe leur emplacement géographique.

## **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

Le programme d'apprentissage à distance en est actuellement à sa quatrième année à titre de projet pilote. Les enseignants du programme sont en poste à Inuvik, et enseignent généralement à un petit nombre d'élèves à leur école d'attache. Les élèves des sept autres écoles qui participent au programme suivent les cours en ligne depuis leurs écoles respectives avec l'aide d'un responsable local et interagissent avec l'enseignant et leurs condisciples par l'intermédiaire de la visioconférence. Pendant l'année scolaire 2016-2017, 51 élèves étaient inscrits au programme d'apprentissage à distance.

De plus, quelque 28 élèves étaient inscrits aux cours offerts par le programme d'apprentissage à distance pendant l'année scolaire 2015-2016 (les données pour 2016-2017 ne sont pas disponibles).

Il convient de noter que le gouvernement territorial a fait du développement de sa capacité interne d'enseignement à distance et de l'accompagnement des élèves une priorité. Cette dernière est mise en évidence par le mandat du MÉCF, qui doit « développer le projet pilote d'apprentissage à distance aux TNO pour accroître l'accès à l'éducation secondaire de deuxième cycle aux élèves de toutes les collectivités ». (p. 2).

## **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Le MÉCF définit l'apprentissage mixte comme un programme scolaire officiel dans le cadre duquel les élèves suivent leurs cours en partie en ligne, et en partie en personne. Les élèves inscrits à de tels programmes jouissent d'une certaine latitude relativement à leur emploi du temps.

Afin de profiter pleinement de programmes d'apprentissage à distance asynchrones, le gouvernement reconnaît la nécessité pour les élèves de développer leur sens des responsabilités et leur autonomie pendant leurs études secondaires. Les responsables du programme d'apprentissage à distance élaborent des programmes qui remplacent entièrement l'enseignement en classe en proposant des cours entièrement asynchrones par l'intermédiaire du système de gestion de cours, que les enseignants pourraient également utiliser en classe dans le cadre d'activités d'apprentissage mixte.

À l'heure actuelle, le MÉCF ne peut présenter d'information supplémentaire en lien avec l'apprentissage mixte.